

# Conférence IS4Research

## Conditions générales

### 1. Champ d'application

Les conditions générales ci-après définissent le lien contractuel entre le participant à IS4Research 2014, la Conférence Intelligence Stratégique pour la Recherche et l'innovation dans un environnement international (ci-après désignée par « la conférence »), qui se déroulera à Bruxelles (Belgique) le 9 octobre 2014, et organisée par AKASIAS (ci-après désignée par « l'organisateur de la conférence »), représenté par Dominique DIENG. Toutes conditions générales divergentes du participant sont réputées invalides.

### 2. Inscription / confirmation de l'inscription

Votre inscription peut être effectuée via Internet. Tous les frais bancaires et de transfert d'argent seront à la charge de l'émetteur. Le montant de participation s'entend pour une personne, TVA (21%) comprise. Il inclut les documents remis par les partenaires, le lunch ainsi que 2 pauses – café.

Suite à votre inscription sur le site «IS4Research » vous recevrez une confirmation d'achat à l'écran et à l'adresse e-mail que vous fournirez lors de la transaction. L'inscription sera juridiquement valable à la suite de notre confirmation écrite envoyée par e-mail.

Vous devez imprimer cette confirmation ou bien la garder accessible sur un appareil électronique. Votre nom ainsi que cette confirmation vous seront demandés à l'accueil de la conférence. N.B. Les journalistes, pour lesquels l'inscription est gratuite, devront présenter leur carte de presse à l'accueil le jour de la conférence.

Si vous ne recevez pas de confirmation après avoir soumis les renseignements de paiement ou si vous recevez un message d'erreur, merci de nous en informer à l'adresse e-mail suivante : [info@akasias.eu](mailto:info@akasias.eu).

### 3. Echéance et paiement

Le montant de participation est échu dès réception de la facture. Le règlement par envoi d'argent liquide ou de chèques n'est pas possible ;

### 4. Annulation d'une inscription

Moyennant des frais d'annulation de 25€ prélevés sur le montant à rembourser, une annulation (uniquement par écrit) est possible jusqu'à 14 jours avant le début de la conférence, soit le 25 septembre 2014 au plus tard ; pour les annulations demandées entre le 26 septembre et le 8 octobre 2014, 50% du montant des frais de participation sera prélevé. En cas d'absence ou d'annulation le jour de la manifestation, la totalité du montant de participation sera due : un remplaçant peut toutefois être désigné sans que sa participation n'occasionne de frais supplémentaires..

Le délai sera réputé respecté en cas d'expédition à temps de l'annulation à l'adresse suivante : AKASIAS (Dominique DIENG), rue de la Semence 71/5 à 1080 Bruxelles (Belgique) (e-mail : [dominique.dieng@akasias.eu](mailto:dominique.dieng@akasias.eu)). Le présent droit de rétractation s'éteint de manière anticipée dès lors que la manifestation objet de la réservation a eu lieu et que le participant y a pris part.

### 5. Vie privée

Les données recueillies à l'occasion de l'inscription à la conférence IS4Research sont utilisées dans le cadre légal en vigueur aux fins de l'exécution de nos prestations liées à la conférence à laquelle il est fait référence ci-dessus, ou par la suite, pour vous informer d'autres manifestations sur des thématiques similaires. Elles pourront être transmises aux partenaires de la conférence, à des fins non commerciales.

Vous pouvez à tout moment faire opposition à l'utilisation de vos données à des fins publicitaires ou de contact via e-mail à l'adresse suivante : AKASIAS (Dominique DIENG), rue de la Semence, 71/5 – 1080 Bruxelles (Belgique). Mail : [info@akasias.eu](mailto:info@akasias.eu)

En procédant à l'inscription, vous autorisez l'organisateur de la conférence à utiliser votre nom et votre image durant la conférence (lors de tout enregistrement audio, vidéo et photo ou lors de toute autre transmission) et ce, sans autre autorisation ni compensation versée.

### 6. Droit d'auteur

Tous les documents remis lors de notre manifestation ou mis en ligne à la suite de la conférence sont protégés par le droit d'auteur. Un droit de jouissance simple, non cessible, est exclusivement accordé aux participants pour leur usage personnel. Il est en particulier interdit aux participants ainsi qu'à des tiers de modifier – même partiellement – les documents quant à la forme et au fond ou d'utiliser des versions modifiées, de les copier à l'intention de tiers, d'en autoriser l'accès ou de les transmettre au public, de les publier, à titre gracieux ou non, sur Internet ou d'autres réseaux, de les imiter, de les revendre ou de les utiliser à des fins commerciales. D'éventuelles mentions de droit d'auteur, marques distinctives ou marques de fabrique ou commerciales ne peuvent être supprimées.

## 7. Modification du programme et annulation de la conférence

L'organisateur de la conférence se réserve le droit de remplacer les conférenciers annoncés par d'autres conférenciers et de procéder aux modifications nécessaires du programme de la manifestation, à condition toutefois d'en conserver le caractère original.

Les participants seront immédiatement informés de l'impossibilité d'organiser la manifestation en cas de force majeure, d'empêchement d'un conférencier, de troubles sur les lieux de la manifestation ou de trop faible participation. L'annulation pour une participation trop faible interviendra au plus tard deux semaines avant la manifestation. Dans de tels cas, les frais de participation seront remboursés. L'indemnisation des frais de voyage et d'hébergement et/ou d'un manque à gagner est totalement exclue, à moins que de tels frais ne soient occasionnés du fait de négligences grossières ou intentionnelles de la part de l'organisateur de la conférence.

## 8. Responsabilité

Les manifestations sont préparées et mises en œuvre avec le plus grand soin par des conférenciers qualifiés. AKASIAS décline toute responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude et l'exhaustivité des documents de séance et à la mise en œuvre de la manifestation.

## 9. Droit applicable, compétence judiciaire et lieu d'exécution

Le droit belge est applicable. En cas de litige lié à l'organisation de cette conférence, seul le Tribunal de Bruxelles est compétent